



Contrat étudiant et congé sans solde

Par **clara_old**, le **28/08/2007** à **10:21**

bonjour, rnje suis actuellemnt étudiante en master et j ai un cdi dans une entreprise depuis un peu plus d un an (contrat étudiant 10h par semaine). j ai l opportunité de pouvoir faire un stage à l'étranger dans le cadre de mes études, ça serait pour une période de 3 mois voir 4 au maximum. alors voilà ma question: puis je prendre un congé sans soldes afin de pouvoir faire ce stage? mon employeur peut il me licencier pour ça? merci pour vos réponses

Par **floriane106**, le **28/08/2007** à **17:04**

Bonjour,rnrnLe fait que vous soyez en contrat étudiant ne vous offre pas plus d'avantage qu'un autre salarié en CDI. A ce titre, vous ne pouvez pas en principe exiger de votre employeur qu'il puisse vous donner ce congé sans solde mais si ce dernier à l'habitude de traiter avec des étudiants, il sera peut être enclin à vous le donner. Demander lui donc et vous serez fixé.rnrnIl ne peut pas en revanche vous licencier pour cette raison si vous le prévenez suffisamment tot et si vous vous conformez à votre accord